



Dentiste

Garanties complémentaires du contrat INAMI Curalia

En cas d'incapacité de travail

Suite à un accident, une maladie ou des complications de la grossesse

- Paiement d'une indemnité journalière en plus de l'intervention de la mutuelle, à partir du 31ème jour jusqu'à un an.
- Montant de l'indemnité: 210 EUR/mois en cas d'incapacité de travail avant le 31/12/2026 pour les diplômés 2025. Ensuite, augmentation jusque 735 EUR/mois.

En cas d'invalidité

Incapacité de travail >1 an

- Versement sur le contrat INAMI du montant moyen versé au cours des 3 dernières années.
- Augmente le capital pension alors que le dentiste n'est plus en mesure de le faire.

En cas de décès avant la fin du contrat

Paiement d'un capital complémentaire aux ayant-droits.

Statut Social INAMI	Décès à 30 ans	Décès à 50 ans
3.860,98 EUR	125.096 EUR	55.598 EUR

En cas d'accouchement

Prime forfaitaire versée sur le contrat (100 EUR).



Plus d'infos ?

info@curalia.be - 02/735 80 55 - www.curalia.be